

Nombre de

Membres

En exercice : **23**

Qui ont pris part au vote : **23**

Pour : **23**

Date de la convocation : **19 mai 2026**

Séance du **05 juin 2026**

Délibération 05-06-2026 - 01

L'an deux mil vingt six le 5 juin

À 18h45, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en salle des fêtes « Albert TRAMBLAY », Avenue Général de Gaulle sous la présidence de **Monsieur Alain GIVORD, Maire**

PRESENTS :

GIVORD Alain

DUCLOS Nathalie

RABUEL Claude

TRONCY René

RITTON Marie Laure

LEQUEUX Sébastien

BERTHOUD Françoise

BON Loïc

THIBERT Karine

DESMARIS Elodie

PAYOT Aurélie

GREGOIRE Cédric

CREUSEVAUT Cécile

JAEGY Sébastien

ZARAGOZA Denise

SOUPE Charlène

DESMARIS Christophe

STEPHAN Delphine

STEPHAN Delphine

DURAFFOURG Sébastien

Secrétaire de séance : Elodie DESMARIS

Absent(e) excusé(e) : Laurence PAQUELET, Ufuk YUKSEL, Andy GOUJON

Pouvoirs : Laurence PAQUELET donne pouvoir à Christophe DESMARIS,

Objet : Désignation du membre de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Objet : Désignation du membre de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Considérant qu'il est créé entre l'établissement public de coordination intercommunal soumis à la taxe professionnelle unique et ses communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges ;

Considérant qu'elle doit être réunie pour tout ce qui concerne l'évaluation des transferts de charges à l'occasion de transferts de compétence à l'intercommunalité et plus généralement à tout ce qui a trait à la fixation ou la modification des attributions de compétence des communes ;

Considérant que cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et que chaque commune dispose d'au moins un représentant ;

Considérant que le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Veyle lors de son assemblée le 27 avril 2026, a créé cette commission et a décidé, à l'unanimité, que sa composition ait un membre par commune ;

Considérant qu'il doit être procédé à la désignation du membre de ladite commission ;

Considérant que le conseil municipal a été renouvelé lors des élections municipales partielles intégrales du 15 Mars 2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE de désigner Monsieur Alain GIVORD, Maire, pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de la Veyle.

*ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE
ET AFFICHAGE EN DATE DU 10 JUIN 2026*

**Adopté à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain GIVORD**



Accusé de réception en préfecture
001-210104576-20260605-05-06-2026-01-DE
Date de réception préfecture : 10/06/2026